Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212200257-20251210-D2025_12_10_04-DE

COMMUNE DE CALLAC

Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 10 décembre 2025

Convocation du :	*4 décembre 2025*
Date d'affichage :	*6 décembre 2025*
Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	14
Votants :	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2025/12/10/04 **(nomenclature 1.1)**

Étaient présents :
Jean-Yves ROLLAND, Joseph LINTANF, Pascale LE TERTRE, François LE QUEFFRINEC, Suzanne LE DÛ, Michel LE CALVEZ, Patrick LE GUILLOU, Christelle LE BON, Martine TISON, Lise BOUILLOT, Alain PREVEL, Jean-Pierre TREMEL, Véronique LE GRUIEC et Danielle LE GAC, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Stéphanie LE CUN à Mme LE GAC
M. Francis LE LAY à M. LE QUEFFRINEC
M. Sébastien LACHATER à M. ROLLAND

Absents : Mme Laure-Line INDERBITZIN (excusée)
M. Patrick MORCET

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Mme LE TERTRE.

Objet - Eclairage public – Rénovation de la lanterne du foyer C387 par le SDE22

Suite à une intervention de l'entreprise Le Dû Réseaux, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public à Callac, le SDE a procédé à l'étude de la rénovation de la lanterne du foyer C387 située rue Kerbourhis.

Le coût total de l'opération est estimé à 894,24 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi).

Callac ayant transféré la compétence « Eclairage public » au SDE 22, et conformément aux dispositions du règlement financier (du 20 décembre 2019), la participation de la commune s'élèverait à 538,20 €.

Ce montant est transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation communale sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des votants, de :
- **Valider** la proposition du SDE concernant la rénovation du foyer C387 telle que présentée ci-dessus ;
- **Autoriser** M. Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-Yves ROLLAND

MAIRIE DE CALLAC (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Pascale LE TERTRE